

28 - Echange de terrains avec les Consorts CLERC, Lieu-dit «Aux Montboucons»

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre du permis d'aménager n° 025 056 09 B 0006 délivré le 30 novembre 2010 à la Société BLK Immobilier en vue de l'aménagement d'un lotissement rue Arago, il est prévu un échange de terrain entre les propriétaires du foncier concerné, les Consorts CLERC, et la Ville de Besançon.

Cet échange permettra l'aménagement d'espaces verts collectifs en lien avec le futur lotissement.

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- échange sans soulte,
- la commune cède aux Consorts CLERC une parcelle en cours de numérotation d'une surface d'environ 489 m² en nature de pré au lieu-dit «Aux Montboucons»,
- les Consorts CLERC cèdent à la commune une surface d'environ 901 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section HI n° 43,
- prise en charge des frais de notaire par la Ville de Besançon.

Un document modificatif du parcellaire cadastral précisera les surfaces exactes faisant l'objet de l'échange.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cet échange.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cet échange,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.